

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUFDELIBERATION n°47/2025

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE
LA REGION SUD « AAP FEADER 77.06B
COOPERATION POUR LA STRUCTURATION DE
FILIERE AGRICOLE – MISE EN OEVRE»**

Conseillers en exercice :	27
Présents :	22
Excusés :	5
Pouvoirs :	3
Votants :	25

SÉANCE DU 13 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi treize octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le sept octobre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire, Christian GORACCI, Pierre BRANCATO, Laurence MARGAILLAN, Jean-François PIOVESANA, Sylvie DAVILLER, Adjoints, Mesdames, Messieurs, Jeannot MANCINI, Jean-Paul THIEULIN, Colette ZALMA, Jean-Marie ROUAN, Patrick LECLERCQ, Lydie CHRETIENNOT, Vincenzo MARCIANO, Christine VAUTRIN, Bruno DEPOORTERE, Olivia LEVINGSTON, Stéphane GARAVAGNO, Céline VERSACE, Nadège ISOARDO, Caroline RICORD, Chantal NIOT, Marc MONIER, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Martine LIPUMA, Joëlle BOUHELIER, Daniel DIB, Eric ROMAN, Emilie GAGLIOLO.

PROCURATIONS : Martine LIPUMA a donné pouvoir à Christine VAUTRIN, Joëlle BOUHELIER a donné pouvoir Jean-Marie ROUAN Eric ROMAN a donné pouvoir à Jeannot MANCINI

SECRETAIRE DE SEANCE : Nadège ISOARDO

Dans le cadre de la programmation 2023-2026 de la Politique Agricole Commune, et sa déclinaison à travers le Plan stratégique Nationale, la Région Sud est autorité de gestion déléguée de l'Appel à projet FEADER 77.06B Coopération pour la Structuration de Filière Agricole – Mise en œuvre.

Il est rappelé que la Commune a répondu et a été retenue en tant que chef de file, dans le cadre d'un partenariat, à l'appel à Projet dans sa phase d'émergence.

Ce partenariat se compose de :

- La commune de Châteauneuf-Grasse, chef de file
- La commune de Touët-Sur -Var
- La commune de La Roque-En-Provence
- AGRIBIO 06 (nouveau partenaire en phase mise en œuvre)

Ce projet consiste à créer une filière de production et de distribution de raisin de table sur les 3 communes partenaires, à destination principale des cantines scolaires. Un projet qui fait sens dans la continuité de la politique communale de soutien au développement d'une agriculture et une alimentation durables (PAT CASA, Loi EGALIM, ...).

Le programme FEADER finance plusieurs postes de dépenses, en investissement et en fonctionnement, ainsi répartis :

- Postes 1 et 2 : Investissements production et distribution
- Poste 3 : Etudes
- Poste 4 : Frais de communication
- Poste 5 : Prestations de service
- Postes 6, 7 et 8 : Frais de personnel, frais de déplacement et coûts indirects

Le projet financé dans le cadre de l'appel à projet a une durée de 3 ans, d'août 2025 à août 2028. Le montant total des dépenses éligibles pour ce projet et pour l'ensemble des partenaires s'élève à 728 667,62 euros HT, pour une participation financière Région FEADER d'un montant de 445 411,10 euros.

Le plan de financement général présentant les dépenses éligibles du projet est annexé à la présente délibération.

Le plan de financement pour la Commune de Châteauneuf est le suivant :

Dépenses Eligibles	HT	TTC	TOTAL
Montant total des dépenses éligibles	166 013 €	71 767 €	237 780 €
Poste 1 - Investissements - installation	106 850 €	- €	106 850 €
Poste 2 - Investissements - conditionnement	- €	- €	- €
Poste 3 - Etudes	- €	11 656 €	11 656 €
Poste 4 - Frais de communication	- €	4 830 €	4 830 €
Poste 5 - Prestations de services	59 163 €	14 784 €	73 947 €
Poste 6 - Dépenses de rémunération	- €	33 747 €	33 747 €
Poste 7 - Frais indirects (15% des frais de personnels éligibles)	- €	5 062 €	5 062 €
Poste 8 - Frais de déplacement (5% des frais de personnels éligibles)	- €	1 687 €	1 687 €
Ressources			
Aides Publiques	90 070 €	57 413 €	147 484 €
FEADER Région taux 40%	42 740 €	- €	42 740 €
FEADER Région taux 80%	47 330 €	57 413 €	104 744 €
Reste à charge de la commune HT	75 943 €	14 353 €	90 296 €

Par ailleurs, le Département des Alpes Maritimes soutient les projets agricoles des communes rurales et groupements de communes, à travers le dispositif d'Aide en faveur d'un Département Agricole (fiche N°14). Au sens de la réglementation départementale pour l'attribution des aides aux collectivités, la commune de Châteauneuf est classée dans les communes rurales du moyen pays (groupe 3), et, à ce titre, pourra bénéficier de cette aide avec un taux de participation allant de 30% à 60%.

Il est demandé au Conseil municipal :

D'APPROUVER le projet de plan de financement prévisionnel ci-dessus.

DE SOLICITER une subvention auprès de la Région Sud autorité de gestion délégée de l'Appel à projet FEADER 77.06B Coopération pour la Structuration de Filière Agricole – Mise en Œuvre.

D'APPROUVER cette demande de subvention.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout acte en ce sens.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire, entendu et après en avoir délibéré :

APPROUVE le projet de plan de financement prévisionnel ci-dessus.

SOLLICITE une subvention auprès de la Région Sud autorité de gestion déléguee de l'Appel à projet FEADER 77.06B Coopération pour la Structuration de Filière Agricole – Mise en Œuvre.

APPROUVE cette demande de subvention.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en ce sens.

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le 30 OCT. 2025
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le 30 OCT. 2025

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Emmanuel DELMOTTE



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.